



Politique d'annulation et de modification des locations

1. Politique d'annulation par mauvais temps

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut expliquer que la météorologie n'est pas une science exacte, surtout au printemps ou à la fin de l'été, donc nous ne pourrions prendre de décision définitive que 24 heures avant le début de la randonnée.

Si les conditions météorologiques sont défavorables et vous empêchent de faire l'excursion contractée sur l'un de nos navires, nous agirons comme suit :

1.1 Nous chercherons une autre date

L'option la plus logique serait d'essayer de trouver une autre date. En cas d'impossibilité de proposer une autre date ou si les clients ne peuvent pas adapter leur agenda à la nouvelle date, 100% du montant payé sera remboursé.

Le changement de date n'implique aucune réduction du tarif ou des conditions du contrat à moins que la durée de la visite ne soit réduite. Dans ce cas, le nouveau tarif correspondant à la nouvelle durée de la visite serait appliqué.

- **Que considérons-nous comme des conditions météorologiques défavorables ?**

Les conditions météorologiques défavorables sont celles qui empêchent le navire de quitter le port ou empêchent que l'excursion soit effectuée avec toutes les garanties de sécurité et de confort pour nos clients.

- **Exemples de conditions météorologiques défavorables**

- Prévission de fortes vagues, avec une hauteur de vague de plus de 1 mètre dans la zone où le bateau voyage.
- Prévisions de vent fort avec des vitesses supérieures à 20 nœuds.
- Fortes précipitations prévues pour une période supérieure à 20% de la durée totale de l'excursion.

- **Exemples de conditions météorologiques qui ne sont PAS défavorables à la navigation :**

- Il devrait être nuageux ou peu ensoleillé.
- Il y a un risque de faibles pluies pour moins de 20% de l'excursion totale.
- Nous avons froid parce que nous n'avons pas lu les instructions et ne portons pas de vêtements appropriés



- Nous appliquerons d'abord le bon sens

De Easy Boat Costa Brava, nous appliquerons d'abord le bon sens. En aucun cas, nous ne forcerons l'excursion un jour où nos clients ne vont pas profiter au maximum de nos bateaux et îles, montrant la plus grande flexibilité possible en ce qui concerne les itinéraires, les horaires et les points de collecte.

2. Politique d'annulation par le client

Dans le cas où le client, en raison de circonstances, même de force majeure, ne pourrait pas célébrer l'excursion contractée, ou le loyer, il perdrait le montant total donné ou le montant total, en partie ou totalement selon le tableau suivant :

1. Un préavis de 15 jours avant la date contractuelle:

Remboursement du montant versé moins 10 euros de frais de gestion bancaire et de commission.

2. Préavis entre 7 et 15 jours de la date contractuelle:

Perte de 10% du montant versé, et avec un minimum de 10 euros de frais de gestion bancaire et de commission.

3. Préavis dont la durée est inférieure à 7 jours:

Le client devra payer 100% du montant total du loyer.

3. Politique d'annulation en cas de changement de bateau et/ou de jour de la réservation par le client

Nous donnerons la possibilité de changer le jour ou le bateau à condition que la notification soit faite plus de trois jours avant la date de location. La procédure à suivre sera la suivante :

1. Le client doit faire une autre réservation avec le bateau et/ou la journée estimée, et doit demander la section "notes" pour annuler la réservation précédente.
2. Nous procéderons à l'annulation de la réservation et le client récupère le montant payé moins une commission de 10 € pour les frais de gestion et les frais bancaires (dans un délai de 5 à 7 jour ouvrable).

4. Politique d'annulation en cas de force majeure par l'armateur

Dans le cas où l'armateur, par force majeure, ne pourrait pas offrir le service avec le bateau demandé, il essaiera de trouver une autre option qui soit favorable dans les deux cas, mais si cela ne pouvait pas être, l'armateur remboursera le montant total de la réservation et le client renonce à toute réclamation.

5. Annulation de la réservation pour des raisons médicales ou de force majeure

Notre société offre une annulation gratuite (seuls les frais bancaires et de traitement sont facturés) dans les cas où il existe l'une des raisons médicales/sanitaires suivantes :



- Que le client ou le bateau se trouve dans une zone déclarée par les autorités locales comme bloquée ou mise en quarantaine en raison de la pandémie de coronavirus.
- En raison d'une maladie soudaine qui s'est développée de manière inattendue.
- Qui a été testé positif pour COVID.
- Qui a été en contact avec une personne affectée par COVID.

Nous procéderons au remboursement du montant payé moins 10 € de frais bancaires et de formalités.

Pour que l'annulation soit effective, nous avons besoin d'une preuve valable de la situation.

6. Acceptation de notre politique d'annulation

Le client accepte notre politique d'annulation lors de la souscription de l'un de nos services à la fois sur le Web et par d'autres moyens.

Cette politique est à jour et valide avant de souscrire des services et annule toute autre politique déjà émise.